



ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°8-2022-120

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

DDT 08 /

8-2022-12-06-00005 - Arrêté N°2022 661 du 6 décembre 2022^{??} portant organisation de l'élection des représentants au CSA de proximité de la DDT des Ardennes (2 pages)

Page 3

DDT 08 / SE

8-2022-12-06-00002 - Arrêté n° 2022-654 portant autorisation à un lieutenant de louveterie de procéder à la destruction à tir de corbeaux freux et corneilles noires sur le territoire des communes de Tourcelles-Chaumont et de Leffincourt (2 pages)

Page 6

DDTESPP 08 /

8-2022-12-06-00006 - Arrêté n°2022-662 du 06 décembre 2022^{??} Portant organisation de l'élection des représentants au COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITÉ^{??} DE LA DDETSPP DES ARDENNES (08) (2 pages)

Page 9

PAE Champagne-ardenne Service Tabacs /

8-2022-12-06-00001 - Décision prononçant la fermeture définitive d'une débit de tabac ordinaire permanent à RETHEL (08) (1 page)

Page 12

Préfecture 08 /

8-2022-12-06-00003 - Arrêté N° 2022 656 du 6 décembre 2022^{??} Abrogeant la composition du bureau de vote concernant l'élection du CSA de proximité de la DDT des Ardennes^{??} (1 page)

Page 14

8-2022-12-06-00004 - Arrêté n°2022-657 du 6 décembre 2022^{??} Abrogeant la composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITÉ DE LA DDETSPP DES ARDENNES (08) (1 page)

Page 16

Préfecture 08 / CABINET

8-2022-11-25-00001 - Arrêté n°2022-620 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - promotion du 1er janvier 2023 (16 pages)

Page 18

DDT 08

8-2022-12-06-00005

Arrêté N°2022 661 du 6 décembre 2022
portant organisation de l'élection des
représentants au CSA de proximité de la DDT
des Ardennes

**Arrêté N°2022 – 661 du 6 décembre 2022
portant organisation de l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDT des Ardennes**

Le directeur départemental des territoires des Ardennes,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État.

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDT des Ardennes situé :

**3 rue des Granges Moulues
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

Article 2 : Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 9 h et 17 h (heure de Paris).

Article 3 : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Christophe	FRADIER
Vice-Présidente	Anne-Laure	DELAPORTE
Secrétaire	Laurence	VAISSIERE
Secrétaire suppléante	Sabine	PREUX

Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
CFDT – déléguée	Hélène	FRADCOURT
CFDT – déléguée suppléante	Nathalie	DEVULDER
FO – délégué	Ludovic	HALLAERT
FO – déléguée suppléante	Alice	BARRE

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée à la vice-présidente du bureau de vote.

Le directeur départemental
des territoires,



Christophe FRADIER

DDT 08

8-2022-12-06-00002

Arrêté n° 2022-654 portant autorisation à un lieutenant de louveterie de procéder à la destruction à tir de corbeaux freux et corneilles noires sur le territoire des communes de Tourcelles-Chaumont et de Leffincourt

Arrêté n° 2022-654

**portant autorisation à un lieutenant de louveterie de procéder à la destruction à tir
de corbeaux freux et corneilles noires sur le territoire des communes
de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT**

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L427-2 et L 427-6 ;
- Vu** la Loi 2008-1545 du 31 décembre 2008 pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-852 du 13 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département des Ardennes pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022- 607 du 09 novembre 2022 portant délégation de signature à M. Christophe FRADIER, directeur départemental des territoires ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-612 du 15 novembre 2022 portant subdélégation de signature de M. Philippe CARROT, directeur départemental des territoires ;
- Vu** la demande en date du 02 décembre 2022 présentée par M. Quentin DUPONT, lieutenant de louveterie ;
- Vu** l'avis favorable de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ;

Considérant l'importance de dégâts occasionnés sur les cultures agricoles par les corbeaux freux et les corneilles noires et les nuisances générées par cette espèce, sur le territoire des communes de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

Arrête :

ARTICLE 1 : M. Quentin DUPONT, lieutenant de louveterie, est autorisé, à titre exceptionnel, pour la période courant de la signature du présent arrêté au 30 janvier 2023, à détruire les corbeaux freux et les corneilles noires, à tir, à l'aide d'une arme à feu, de jour, à l'affût ou à l'approche. Il pourra utiliser tout moyen qu'il jugera utile pour réguler les corvidés, notamment des cages-pièges.

ARTICLE 2 : Les opérations sont autorisées uniquement sur le territoire communal de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT.

ARTICLE 3 : Le lieutenant de louveterie pourra, lors de chaque intervention dans l'exercice de sa mission, se faire assister de deux personnes titulaires du permis de chasser validé qui resteront sous sa responsabilité et d'un piégeur agréé.

Le piégeur agréé mandaté doit être titulaire du permis de chasser validé et être convenablement assuré. Il devra également tenir à jour le carnet de prélèvement remis par la F.D.C.A. et par ailleurs de manière constante rendre compte de son activité au lieutenant de louveterie désigné dans le présent arrêté.

En outre, le lieutenant de louveterie assisté de M. les Maires de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT devra vérifier avant toute intervention que les mesures visant à garantir la sécurité des biens et des personnes ont été mises en œuvre.

ARTICLE 4 : Le lieutenant de louveterie est tenu d'informer la brigade de gendarmerie territorialement compétente, l'office français de la biodiversité et le maire de la commune du calendrier des interventions et de la durée de l'opération. En outre, un compte-rendu relatant le nombre d'animaux tués devra être adressé à la fin des opérations à la direction départementale des territoires des Ardennes.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairies de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT. Une copie sera adressée au lieutenant de louveterie, au maire concerné ainsi qu'à l'office français de la biodiversité et à la fédération départementale de chasseurs des Ardennes.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires, les maires des communes de TOURCELLES-CHAUMONT et de LEFFINCOURT et le louveter désigné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 06/12/2022

Pour le Préfet,
et pour le directeur départemental des territoires,
le chef de l'unité Biodiversité, Forêt, Chasse


François PAINVIN

Délais et voies de recours

Dans le délai de recours de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, peut être introduit :- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet des Ardennes – 1 place de la préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières cedex

- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la Ministre de la Transition Écologique - 246, boulevard Saint-Germain- 75007 PARIS

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr

DDTESPP 08

8-2022-12-06-00006

Arrêté n°2022-662 du 06 décembre 2022
Portant organisation de l'élection des
représentants au COMITE SOCIAL
D ADMINISTRATION PROXIMITÉ
DE LA DDETSPP DES ARDENNES (08)

**Arrêté n°2022-662 du 06 décembre 2022
Portant organisation de l'élection des représentants au
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION PROXIMITÉ
DE LA DDETSPP DES ARDENNES (08)**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations des Ardennes**

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État,

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETSPP des Ardennes situé :

**à la Maison des affaires sociales, 18 avenue François Mitterrand
08 000 Charleville-Mézières**

Article 2 : Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 09h00 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Noël	QUIPOURT
Vice-Président	Alexandre	DAGNIAS
Vice-Président	Sylvain	POSIERES
Secrétaire	Alexandre	PRÉAU
Secrétaire adjointe	Sylvie	LORRIETTE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
Alliance du Trèfle	Anne-Laure	DELAPORTE
CFTC	Johann	PASCOT
FSU	Philippe	BERANGER
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Roland	GIRERD
UFSE-CGT	Bruno	LEDEME
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Bruno	LECOMTE
CFDT	Lydie	WELCH
FO	Stéphane	TOUZET
FSU	Jean-Marie	SCHEER
UFSE-CGT	Charline	MICHAUX
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Géraldine	FABIOUX
FO	Véronique	GOEDERT

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le directeur départemental
de l'emploi, travail, des solidarités
et de la protection des populations
des Ardennes


Hervé DESCOINS

PAE Champagne-ardenne Service Tabacs

8-2022-12-06-00001

Décision prononçant la fermeture définitive
d'une débit de tabac ordinaire permanent à
RETHEL (08)

DECISION
prononçant la fermeture définitive d'un débit
de tabac ordinaire permanent dans le
département des Ardennes à RETHEL (08)

Reims, le 6 décembre 2022

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont l'impossibilité de reprendre un fonctionnement normal au terme d'une fermeture provisoire ;


Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de RETHEL (08300), géré par Mme Delphine GERVAIS, suite à la perte de son fonds de commerce et du local commercial racheté par la mairie de Reithel le 30 novembre 2021, date effective de la fermeture.

P/Le directeur interrégional,
P/La directrice régionale,

Le chef du pôle
Action Economique


I. COULON

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION REGIONALE DE REIMS
POLE ACTION ECONOMIQUE
110, rue du Jard – CS 70034
51723 REIMS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : P. GALWAS
Téléphone : 09 70 27 80 25
Courriel : tabacs-reims@douane.finances.gouv.fr

Préfecture 08

8-2022-12-06-00003

Arrêté N° 2022 656 du 6 décembre 2022
Abrogeant la composition du bureau de vote
concernant l'élection du CSA de proximité de la
DDT des Ardennes



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté N° 2022 - 656 du 6 décembre 2022
Abrogeant la composition du bureau de vote concernant
l'élection du CSA de proximité de la DDT des Ardennes**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires :

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique :

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat :

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat :

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 (NOR: IOMA2228011A) relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur :

Vu l'arrêté N°2022-615 du 17 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDT 08

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État.

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté N°2022-615 du 17 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDT 08 est abrogé.

Le préfet.

Alain BUCQUET

1, place de la Préfecture BP 60002 - 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - Télécopie: 03 24 58 35 21 - e: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État: www.ardennes.gouv.fr

Préfecture 08

8-2022-12-06-00004

Arrêté n°2022-657 du 6 décembre 2022
Abrogeant la composition du bureau de vote
concernant l'élection du COMITE SOCIAL
D ADMINISTRATION PROXIMITÉ DE LA
DDETSPP DES ARDENNES (08)



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2022-657 du 6 décembre 2022

**Abrogeant la composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION PROXIMITÉ DE LA DDETSPP DES
ARDENNES (08)**

**Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté 6 octobre 2022 (NOR: IOMA2228011A) relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté Arrêté n°2022-616 du 17 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDETSPP des Ardennes (08) ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté n°2022-616 du 17 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du comité social d'administration proximité de la DDETSPP des Ardennes (08) est abrogé.

Le préfet,

Alain BUCQUET

Préfecture 08

8-2022-11-25-00001

Arrêté n°2022-620 accordant la médaille
d'honneur régionale, départementale et
communale - promotion du 1er janvier 2023

A R R E T E N° 2022-620

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2023**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

À l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ALFONSO Martine née MAZURAK

Adjointe technique principale de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DES ARDENNES, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.

- Madame ALLEAUME Isabelle

Adjointe technique principale de 2^{ème} classe, COMMUNE DE NOUZONVILLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Monsieur ARNOULD Sébastien

Agent de maîtrise, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à RETHEL.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur BABUT Jean Luc

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur BELOT Alain

Technicien principal de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à GERNELLE.

- Madame BENZONI Delphine née LALLEMENT

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES ET PLATEAU D'ARDENNE, demeurant à RENWEZ.

- Monsieur BIDAULT Franck

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à RANCENNES.

- Monsieur BINET François

Adjoint au maire, COMMUNE DE CHARBOGNE, demeurant à CHARBOGNE.

- Madame BOREL Mélanie née TOUROLLE

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, SYNDICAT SCOLAIRE DES TROIS VILLAGES, demeurant à TOURNES.

- Monsieur BOSETTI Étienne

Conseiller municipal, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Madame BOUCHAREB Fatiha née BENGRICHE

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur BOURNONVILLE Pascal

Éducateur des activités physiques et sportives, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à HARCY.

- Madame BREUSE Céline née FORET

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à LA NEUVILLE-LÈS-WASIGNY.

- Monsieur CALVY Dominique

Adjoint technique territorial, COMMUNE DE SORMONNE, demeurant à SORMONNE.

- Madame CARMINATI Laurence

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Monsieur CHABERT Ludovic

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame CHAMPION Myriam

Agente de service hospitalier qualifiée, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à RETHEL.

- Madame CHARPENTIER Virginie née FAUCONNIER

Rédactrice territoriale, COMMUNE DE CHOOZ, demeurant à HAM-SUR-MEUSE.

- Monsieur CHOPIN Michaël

Éducateur des activités physiques et sportives, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à FLIZE.

- Madame CLEDE Christèle

Attachée principale, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL.

- Monsieur COCHARD Eric

Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à SAINT-GERMAINMONT.

- Madame COQUELET Stéphanie née MICHELON

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CLIRON.

- Monsieur CORDEWENER Joël

Attaché, COMMUNE DE REVIN, demeurant à AUVILLERS-LES-FORGES.

- Monsieur COUPLÉT François

Cadre supérieur de santé paramédical, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à JONVAL.

- Madame CROIZIER Marie-Claude née NOAILHAC

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à SEDAN.

- Monsieur DARCO Xavier

Agent de maîtrise territorial, COMMUNE DES HAUTES-RIVIÈRES, demeurant à MONDIGNY.

- Madame DARDARD Myriam née DRAPIER

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à AUVILLERS-LES-FORGES.

- Monsieur DA SILVA Laurent

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à SAINT-GERMAINMONT.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PRÉFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame DA SILVA Manuela

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à VIVIER-AU-COURT.

- Madame DAVESNE Nelly née JUSTINE

Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DE RAILLICOURT, demeurant à LAUNOIS-SUR-VENCE.

- Monsieur DEART Grégory

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à LE CHÂTELET-SUR-RETOURNE.

- Monsieur DEBBAH Rabah

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur DEGLIAME Stéphane

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Monsieur DELHAYE Sébastien

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à CHESNOIS-AUBONCOURT.

- Madame DEL'HOZANNE Blandine

Attachée territoriale, COMMUNE DE BAZEILLES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Monsieur DONIAUX Frédéric

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE MONTCY-NOTRE-DAME, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur DORGE Quentin

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE NOUZONVILLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Madame DOYEN Maryvonne née TOURBIN

Adjointe au maire, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Madame DRUMEL Nathalie née LAFORET

Assistante socio-éducative, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Monsieur DURY Ludovic

Cadre socio-éducatif, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à SAINT-LAURENT.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur EL IDRISSI Hafid

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame FANGUIERO Ahlam née CHEIKH ALI

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur FESSON Denis

Adjoint technique, COMMUNE DE CHOOZ, demeurant à CHOOZ.

- Monsieur FIEVEZ Philippe

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame FLOQUET Magalie

Adjointe du patrimoine principale de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame FOGOLA Sophie née LOUIS

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à RENWEZ.

- Madame FRANCOIS Nathalie

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à GIVET.

- Madame GATTUCCI Fabienne

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE D'AUBRIVES, demeurant à AUBRIVES.

- Madame GAUTIER Laurence née LEFEBVRE

Ingénieure, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Madame GOBE Annie

Adjointe technique principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur GODART Stéphane

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame GOUT Marie-Claude

Agente spécialisée principale de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à RETHEL.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- **Monsieur GRANET Jean**
Ingénieur principal, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Monsieur GRIGNON David**
Agent de maîtrise, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.
- **Monsieur GUENARD Jean-Philippe**
Adjoint au maire, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.
- **Madame HAUDECOEUR Marie-Christine née LAURAIN**
Assistante maternelle, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Monsieur HUBERT Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à VILLE-SUR-LUMES.
- **Madame HURION Valérie née SEGERS**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE GUÉ-D'HOSSUS, demeurant à TAILLETTE.
- **Madame JIMENEZ Sandrine**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Madame JOLY Sandra**
Infirmière bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à LE CHÂTELET-SUR-RETOURNE.
- **Madame KAPPLER Frédérique**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à RETHEL.
- **Madame KOMPFF Frédérique**
Adjointe au maire, COMMUNE DE GUÉ-D'HOSSUS, demeurant à GUÉ-D'HOSSUS.
- **Madame LACAILLE Véronique née ROYER**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à GOMONT.
- **Madame LALOUBERE Valérie née LEMAIRE**
Monitrice éducatrice, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à GESPUNSART.
- **Madame LAURENCING Marina née CHABOT**
Agente d'entretien qualifiée, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur LECART Blaise

Agent de maîtrise, CAISSE DES ÉCOLES DE REIMS, demeurant à LE CHÂTELET-SUR-RETOURNE.

- Madame LECLERCQ Karine née VIGNERON

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à FROMELENNES.

- Madame LECLERE Cristelle

Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, COMMUNE DE SORMONNE, demeurant à SORMONNE.

- Madame LELONG Laurence née BERRIOT

Agente spécialisée principale de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à MONT-SAINT-REMY.

- Monsieur LEMAIRE André

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE FLOING, demeurant à SEDAN.

- Madame LEMPEREUR Ingrid

Adjointe administrative principale de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à REVIN.

- Monsieur LIEBEAUX André

Maire, COMMUNE DE GUÉ-D'HOSSUS, demeurant à GUÉ-D'HOSSUS.

- Madame LIZERE Manoli née VILLALBA

Assistante socio-éducative, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS.

- Monsieur LONGY Erick

Adjoint technique principal de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à SAINT-MARCEAU.

- Monsieur MALHERBE Sylvain

Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à LONGWE.

- Madame MEDINA Ophélie née PONCIN

Éducatrice des activités physiques et sportives de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à LA GRANDVILLE.

- Madame MERLET Delphine née LARDIER

Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 2ème classe, SYNDICAT SCOLAIRE DES TROIS VILLAGES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur MEZRARA Youcef

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame MONNIER Marie-Christine née MEUNIER

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Madame OGE Viviane

Agente d'entretien qualifiée, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à MONTCHEUTIN.

- Madame PATERNOTTE Aurore née FOURNET

Rédactrice, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à THUGNY-TRUGNY.

- Madame PAULY Marie-Noëlle

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame PEREZ Véronique née CANON

Assistante maternelle, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame PERRIN Lysiane née SENECHAL

Adjointe administrative, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur PERTUS Xavier

Moniteur d'atelier, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à NOUART.

- Monsieur PIERRE Willy

Ingénieur hospitalier principal, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à BULSON.

- Monsieur PODGORNIY Dimitri

Agent de maîtrise principal, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à BAZEILLES.

- Madame PONSINET Estelle née BOUTARD

Directrice classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, demeurant à NANTEUIL-SUR-AISNE.

- Monsieur RAMBOURG Dave

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à NOUZONVILLE.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX

STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame RENAUDIN Céline

Aide médico psychologique, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à VOUZIER.

- Madame SATABIN Magalie née VERDONK

Rédactrice territoriale, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE, demeurant à RUMIGNY.

- Monsieur SCHAEFFER Ludovic

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE FLOING, demeurant à SEDAN.

- Madame SEGURA Edwige née SIMONET

Puériculture hors classe, DÉPARTEMENT DE LA MARNE, demeurant à ROIZY.

- Madame SEVOUMIAN Corinne née LALOQUETTE

Ouvrière principale de 2ème classe, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à NOUART.

- Madame SIMON Annie

Animatrice, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS, demeurant à SAULT-LÈS-RETHEL.

- Madame SIMON Maryline

Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à SAINT-PIERRE-A-ARNES.

- Monsieur SIMON Régis

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Madame SMIGIELSKI Maryse née DEVY

Adjointe au maire, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur THOME François

Directeur territorial, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à BOULZICOURT.

- Madame THOUIN Florence

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à BARBAISE.

- Madame TOURTE Andrée née BILLET

Rédactrice principale de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à BELVAL.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame VICENTE Stéphanie née SENIUK

Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à AMAGNE.

- Madame VILLIERE Magalie

Technicienne, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur WILLAIME Lionel

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG, demeurant à SEDAN.

- Madame ZAIDI Zohra née MEZEMAZE

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à HIERGES.

- Monsieur ZEGHDANE Abdelhafid

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame BLANCHARD Isabelle née HULOT

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à CHOOZ.

- Madame BRAZET Karine

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à LUMES.

- Monsieur CAUCHOIS Laurent

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à L'ECAILLE.

- Monsieur CLEMENT Philippe

Agent de maîtrise, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à AIGLEMONT.

- Madame COLLET Nathalie née BOURÉ

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à SIGNY-L'ABBAYE.

- Madame DECOMBIS Sylvie

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE LUMES, demeurant à LUMES.

- Madame DE GRANDE Chantal née BACHELIN

Adjointe technique principale de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à AIGLEMONT.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- **Monsieur DUBOIS Jean-Pierre**
Ingénieur en chef hors classe, COMMUNE DE REIMS, demeurant à MONTHERMÉ.

- **Madame DUSSARD Sylvie née PETIT**
Ingénieure, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à DAMOUZY.

- **Madame FLAMION Christine**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe,
COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à LES AYVELLES.

- **Madame GAMAIN Annie née DOCHE**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Monsieur GAMAIN Jean-Jacques**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Monsieur GUIBERT David**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE LUMES, demeurant à
NOUVION-SUR-MEUSE.

- **Monsieur GUINDE Philippe**
Technicien principal de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Monsieur HILTENBRAND Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Madame HUART Claire née COLLET**
Orthophoniste de classe supérieure, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC
D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à
MARQUIGNY.

- **Monsieur HURBAIN Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Madame JAVELOT Noëlle**
Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles principale de 1ère classe,
COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Madame LAGAUE Sophie**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- **Madame LANTHEMANN Carole née ANDRE**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES, demeurant à HAM-LES-MOINES.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- **Monsieur LI CRAPI Girolamo**
Ingénieur en chef, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Monsieur MAUBANT Yves**
Adjoint au maire, COMMUNE D'AIGLEMONT, demeurant à NOUZONVILLE.
- **Madame NOLET Christine**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Madame PERARD Marie-Noëlle**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS, demeurant à VIEL-SAINT-REMY.
- **Madame PHILBICHE Murielle née PRUD'HOMME**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CARIGNAN, demeurant à VILLY.
- **Monsieur PICART Eric**
Attaché principal, COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS, demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS.
- **Madame PINLOU Luisa née CERVANTES**
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, demeurant à FUMAY.
- **Madame POUILLARD Pascale née THIERY**
Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE LUMES, demeurant à LUMES.
- **Monsieur ROBINOT Antonio**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.
- **Monsieur SERRAT Daniel**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NOUZONVILLE, demeurant à SAINT-LOUP-TERRIER.
- **Madame SONET Stéphanie**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.
- **Madame TERRACINA Marie-Paule née NEUVENS**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à VILLE-SUR-LUMES.
- **Monsieur VAILLANT Philippe**
Ingénieur principal, ARDENNE MÉTROPOLÉ, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
 STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR
 LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame VIET Christine

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS, demeurant à CHÂTEAU-PORCIEN.

- Madame WALTISPURGER Nathalie née HENRIQUES

Rédactrice principale de 2ème classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à ROCROI.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur ADAMS Jean-Philippe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à MOUZON.

- Monsieur BART Bruno

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOGNY-SUR-MEUSE, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.

- Madame CAILLET Annie

Secrétaire de mairie, COMMUNE DE GRANDPRÉ, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur DEPAIX François

Cadre socio-éducatif, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à GRANDPRÉ.

- Monsieur DIDIER Vivian

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur DUMAY Jean-Marc

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame FRANCO Thérèse née DI MARCA

Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DE VIVIER-AU-COURT, demeurant à VIVIER-AU-COURT.

- Madame GIGON Corinne

Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE GIVET, demeurant à GIVET.

- Monsieur GREGOIRE Jean Yves

Agent de maîtrise, RÉGION GRAND EST, demeurant à ARREUX.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PRÉFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Monsieur LAMBLLOT Laurent

Cadre supérieur socio-éducatif, ÉTABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO SOCIAL JACQUES SOURDILLE, demeurant à BELLEVILLE-ET-CHÂTILLON-SUR-BAR.

- Monsieur LANGLAIT Eric

Technicien principal de 1ère classe, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à TOURNES.

- Madame LESOURD Nadine née REGNIER

Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame MARAGE Viviane née HAAS

Adjointe technique principale de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST, demeurant à POIX-TERRON.

- Monsieur MARCHISET Patrick

Agent de maîtrise principal, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE.

- Madame METZNER Sylvie née GEOFFROY

Agente sociale principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur MOUTARDE Michel

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame PAQUATTE Marie-Odile née MARECHAL

Éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Monsieur ROCHETTE Frédéric

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE LUMES, demeurant à LUMES.

- Monsieur SANCHEZ Benito

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE NOUZONVILLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Monsieur SQUEVIN François

Attaché principal, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

- Madame STENVOT-LEVY Anne

Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, demeurant à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES.

1, PLACE DE LA PRÉFECTURE – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
STANDARD : 03 24 59 66 00 – @ : PREFECTURE@ARDENNES.GOUV.FR

LES JOURS ET HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DES SERVICES DE L'ÉTAT : WWW.ARDENNES.GOUV.FR

- Madame TASSOT Odile née HUET

Bibliothécaire principale, ARDENNE MÉTROPOLE, demeurant à TOURNES.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Monsieur les sous-préfets de Sedan, Vouziers et Rethel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le **25 NOV. 2022**

Le Préfet



Alain BUCQUET

150 100 50